



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 6752

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la création de mini-entreprises dans les établissements scolaires de la classe de quatrième et de l'après-baccalauréat existant déjà dans un certain nombre de régions. Ces initiatives intéressantes de création de mini-entreprises, qui rassemblent un groupe de jeunes autour d'un projet entrepreneurial, fonctionnent sur le modèle d'une société anonyme et développent un produit en vue de sa commercialisation, donnent un résultat plus que satisfaisant. Ainsi, de septembre à juin, les jeunes s'organisent en différents services (commercial, technique, financier) et désignent un PDG. Ensemble, ils planifient une stratégie commerciale, réalisent une étude de marché qui orientera le choix du produit ou service proposé, constituent un capital social en sollicitant des actionnaires et élisent un conseil d'administration. Au cours de cette expérience, ils intègrent des notions d'investissement, de prix de revient, prix de vente... Son objectif est de permettre aux élèves de comprendre le fonctionnement d'une collectivité en insistant notamment sur l'éducation à la citoyenneté et la prise en compte du rôle du commerce, de l'entreprise et de la vie économique en général. Il souhaite savoir si de telles initiatives peuvent être initiées dans les rectorats de toutes les régions de France.

Texte de la réponse

Le décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences que tout élève doit acquérir avant la fin de la scolarité obligatoire propose dans la septième grande compétence le développement de « l'autonomie et l'initiative », afin de donner à chacun les moyens de mener à terme ses activités et projets à tout âge, et de s'adapter aux évolutions de sa vie professionnelle. Cette compétence s'appuie sur la connaissance que doit avoir l'élève de l'environnement économique : l'entreprise et les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés ainsi que les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer. Les capacités développées au travers de cette compétence doivent permettre à l'élève de concevoir, de mettre en oeuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines socio-économiques. Ces connaissances, capacités et attitudes sont acquises notamment à travers les enseignements d'histoire-géographie-éducation civique et de technologie dispensés à tout élève ou bien encore lors de l'option de découverte professionnelle proposée à chaque élève. Ainsi, avant la fin de la scolarité obligatoire, tout élève est amené à mieux comprendre le fonctionnement d'une collectivité, de l'entreprise et de la vie économique en général. En ce qui concerne le lycée professionnel, depuis plusieurs années une série de dispositifs a été mise en place afin de permettre aux élèves de développer de nouvelles attitudes face au risque et au changement et de les rendre entrepreneurs dans leurs projets professionnels. Le protocole d'accord « Une ambition partagée : développer l'esprit d'entreprendre », signé le 6 mars 2003 entre le ministre de l'éducation nationale et le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, définit les priorités d'actions afin d'encourager la volonté qu'ont les jeunes de prendre en main leur destin par l'initiative économique. Par ailleurs, l'Agence pour la création d'entreprise (APCE), en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, et plus spécifiquement l'Observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat

(OPPE), a pour mission de recenser, diffuser et analyser les actions menées à tous les niveaux du système éducatif français, afin de développer le goût et l'esprit d'entreprendre. Des exemples de pratiques pédagogiques innovantes concernant ce thème peuvent être consultés sur le site : www.apce.com (rubrique « Enseignement, entrepreneuriat »). De même, la « Semaine école-entreprise » manifestation organisée en partenariat avec le Mouvement des entreprises de France (MEDEF), le centre des jeunes dirigeants (CJD) et l'Association jeunesse et entreprise (AJE) a pour objectifs de développer chez les élèves l'envie d'entreprendre et d'encourager comportement autonome et prise d'initiative, en facilitant toutes les initiatives concrètes de rapprochement entre les acteurs éducatifs et ceux de l'entreprise. D'autres actions sont menées pour favoriser l'esprit d'entreprendre des jeunes. Ainsi, le concours national « Initiatives jeunes » encourage les démarches de projet menées par les élèves et valorise les initiatives collectives et individuelles. De même, la signature prochaine d'un accord de partenariat entre le ministère et l'association Entreprendre pour apprendre devrait faciliter la démarche pédagogique de la mini-entreprise dans les établissements scolaires.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6752

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6069

Réponse publiée le : 19 août 2008, page 7179